

Communiqué commun contre les frais universitaires différenciés
pour les étudiants extra-communautaires

Les associations universitaires d'histoire, H2C, AHMUF, SHMESP et SoPHAU expriment leur ferme opposition au décret relatif aux frais universitaires différenciés pour les étudiants extra-communautaires, publié au *Journal officiel* du 20 mai 2026. Les dernières propositions du ministre de l'ESR, portant les possibilités d'exonération de 10% à 20% des étudiants, ne changent rien au fonds du décret. Cette mesure va à l'encontre des principes d'humanisme, d'ouverture et d'égal accès au savoir qui ont fait et doivent continuer à guider l'Université française. C'est pourquoi les associations historiennes demandent le retrait du décret.

H2C, l'AHMUF, la SHMESP et la SoPHAU s'associent aux démarches solidaires du Collège des Sociétés Savantes académiques de France dont elles sont membres, en relayant une pétition contre les frais différenciés hébergée par le site de l'Assemblée nationale et dont vous trouverez le texte ci-dessous : <https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/5865>

Paris, le 29 mai 2026

H2C : Historiennes et historiens du contemporain
AHMUF : Association des historiens modernistes des universités françaises
SHMESP : Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public
SoPHAU : Société des professeurs d'histoire ancienne de l'Université